

---

**Rapport d'activité du Conseil exécutif pour l'année 2022**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée,

Le Conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg a le plaisir de vous soumettre son rapport d'activité pour l'année 2022. Ce dernier sera articulé autour des différents axes de son programme de législature 2018-2023, à savoir: numérisation, simplification, communication, relation.

## **Numérisation**

### **Site internet**

Le site internet de la CEC a subi des transformations afin d'être accessible et lisible pour les conseils de paroisses mais aussi pour tous les paroissiens désireux d'acquérir des connaissances sur notre fonctionnement. Les statistiques montrent une augmentation des visites sur notre site avec également un temps moyen de consultation en hausse. Les conseils de paroisse ont donc plus pris l'habitude de consulter notre page ainsi que celles des régions diocésaines qui pour rappel partagent la même adresse et observent également une fréquentation en hausse.

### **Office 365**

Un effort a été produit pour étendre et développer l'utilisation de Office 365 sur l'année. Cela a permis d'abandonner un prestataire tiers concernant les listes de distribution et de limiter la production de spams lors d'envois massifs.

### **Registres paroissiaux**

L'externalisation de la gestion et du support informatique de la plateforme CathPers a été finalisée durant le deuxième semestre. La législation en vigueur et la modification de la loi sur la protection des données ayant passablement compliqué la tâche, cette externalisation était nécessaire. Notre secrétaire général, étant également le préposé cantonal aux registres, construit des relations étroites avec les paroisses pour les aider dans cette transition.

## **Simplification**

### **Fusion de paroisses**

Le Conseil exécutif a souhaité revoir le processus de fusion de paroisses afin qu'il soit plus accessible et compréhensible pour les paroisses désireuses d'unir leur force. En effet, a priori, la complexité affichée dans le processus, sans véritable fil rouge, pouvait en décourager plus d'un à s'y risquer. Un processus de A à Z impliquant les paroisses, le Conseil exécutif, les Régions diocésaines, le Conseil presbytéral ainsi que l'Evêché a été mis sur pied, rendant ce dernier transparent et lisible. Un email a été envoyé dernièrement aux paroisses pour leur faire part de ces nouveautés. Le Conseil exécutif continuera d'encourager ce processus qui ne peut être que bénéfique et la reconduite de l'aide financière pour la prochaine législature a été approuvée lors de la 90<sup>ème</sup> ACEC du 11 juin 2022 à cette fin.

### **Sortie d'Eglise**

Le Conseil exécutif ainsi que les Régions diocésaines, suite à de nombreuses sollicitations des paroisses, ont souhaité éditer un document à leur attention ainsi qu'à celle des curés modérateurs. L'Evêché par sa chancellerie et l'Evêque lui-même, les Régions diocésaines et notre secrétaire général ont travaillé de concert afin de produire deux documents essentiels à la conduite des sorties d'Eglise. Le volet financier des forfaits n'a pas encore pu être traité. Il s'agissait de pouvoir guider les paroisses dans le processus dans un premier temps. Dès le processus acquis, le volet financier pourra être abordé en impliquant la commission Sortie d'Eglise instituée par le Conseil exécutif avec la participation des délégués de la CEC.

### **Directives sur la Gestion du temps de travail pour le personnel de la CEC**

Afin de combler un manque du Règlement sur le personnel administratif de la CEC, le Conseil exécutif a promulgué pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 une directive sur la gestion du temps de travail. Ceci comprend une

nouvelle manière pour les collaborateurs administratifs de noter leurs heures, avec en tout temps un contrôle sur ces dernières. Les plafonds ont été institués, afin de prévenir toute surcharge mentale et physique auprès des collaborateurs. Actuellement, nous travaillons à étendre ce système de timbrage aux agents pastoraux laïcs avec la participation actives de quelques-uns d'entre eux.

### **Directives sur les archives**

Le projet « Le patrimoine culturel des paroisses du canton de Fribourg : objets de culte, mobilier et archives » a vu son financement confirmé pour une durée de 5 ans. Dans ce cadre, le Conseil exécutif, en relation avec le service des biens culturels de l'Etat de Fribourg et du service cantonal des Archives a procédé à une première mise en consultation auprès des paroisses de la Directive sur les archives. Les différents retours ont été traités puis la Directive finale a été promulguée le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le projet avance selon le plan établi et une partie de l'équipe a été engagée pour le 1<sup>er</sup> juin 2023. Au premier coup d'œil, cette directive a fait peur mais dès que le projet sera lancé sur le terrain auprès des paroisses, cette directive se trouvera être bénéfique pour tous dans le respect et la préservation de notre patrimoine paroissial inestimable.

## **Communication**

### **Réseaux sociaux**

Le Conseil exécutif ainsi que les Régions diocésaines ont uni leur force dans un projet commun d'optimisation de notre communication au travers de moyens modernes et surtout actuels. Les médias conventionnels touchant de moins en moins de monde, il est essentiel de se réinventer et de profiter des technologies du XXI<sup>e</sup> siècle pour promouvoir les nombreuses activités de l'Eglise fribourgeoise. Le développement des réseaux sociaux ainsi que la réfection totale du rapport d'activité laisseront la part belle aux paroisses désireuses de partager leurs activités avec le reste du canton.

## **Relation**

### **Au niveau supra-paroissial**

Le Conseil exécutif a décidé en 2022 d'engager un secrétaire général afin de reprendre la tête de l'administration cantonale et de faire les ponts nécessaires non seulement avec les paroisses mais aussi au niveau supra-paroissial. Des réunions fréquentes entre les Représentantes de l'Evêque et notre secrétaire général ont lieu en plus des séances du Conseil exécutif où elles sont invitées. Les relations au niveau cantonal sont donc étroites, collaboratives et transversales, avec en ligne de mire l'objectif d'une et une seule Eglise cantonale. L'Evêque a également décidé en 2022 d'inclure les secrétaires généraux des 4 cantons au Conseil épiscopal plénier. L'administration se joint dès lors à la pastorale afin que tous les enjeux soient connus au moment de repenser l'Eglise de demain. Dans une optique de toujours mieux faire, le Conseil exécutif s'est rapproché du Conseil synodal de Lucerne, dont l'organisation est relativement semblable à la nôtre. Nous avons pu échanger lors d'une visite à Lucerne le 6 juillet sur nos préoccupations et nos enjeux pour l'avenir de nos Eglises. L'échange fut riche mais trop bref au vu du nombre important de sujets à traiter. Une nouvelle rencontre à Fribourg s'est déroulée le 24 avril de cette année 2023. Toujours dans le cadre des préoccupations et défis qu'attendent notre Eglise et en vue de l'avant-projet de modification de la loi Eglise/Etat, le Conseil exécutif ainsi que les deux Représentantes de l'Evêque ont rencontré une délégation du Conseil d'Etat en date du 26 septembre 2022. A la suite de cette séance ouverte, le Conseil exécutif a répondu formellement à la consultation de l'avant-projet avec tous les thèmes sujet à préoccupations.

### **Au niveau paroissial**

Le Conseil exécutif s'est réuni à 16 reprises lors de l'année 2022. Au cours de ces séances, en plus des tâches courantes et des aspects déjà présentés dans ce rapport, le Conseil exécutif a répondu à pas moins de 112 sollicitations des paroisses concernant des questions d'ordre général et des problèmes et tensions internes. Ceci a représenté 74 visites sur place avec les conseils paroissiaux et les autres demandeurs. Malheureusement, le Conseil exécutif a également dû prononcer un avertissement à l'ensemble d'un conseil de paroisse pour non-respect des règles de fonctionnement et à la révocation d'un de ses conseillers pour graves dissensions au sein dudit conseil paroissial. Cette dernière a fait

l'objet d'un recours auprès de la commission juridictionnelle dont la procédure s'est soldée par une conciliation. Ce recours a nécessité de la part du Conseil exécutif l'engagement d'un avocat externe afin de se faire représenter de manière égalitaire.



Patrick Mayor  
Président du Conseil exécutif



David Neuhaus  
Secrétaire général